



LES AIDES À L'APPRENTISSAGE

en 2026

Pour les entreprises de moins de 250 salariés :

Entre **2 000** et **5 000 €** maximum*

pour l'embauche d'un apprenti au titre de la seule première année du contrat, en fonction du niveau de diplôme préparé.

6 000 € maximum*

pour l'embauche d'un **apprenti en situation de handicap**

Conditions :

- Le contrat doit être **un contrat d'apprentissage**.
- Le contrat doit être conclu **entre le 8 mars 2026 et le 31 décembre 2026**.
- L'employeur ne doit pas avoir bénéficié précédemment d'une aide à l'embauche d'un apprenti pour le **même apprenti** et pour la **même certification professionnelle**.

* Ce montant est proratisé en fonction de la durée de l'apprentissage.

Pour les entreprises de plus de 250 salariés :

Entre **750** et **2 000 €** maximum*

pour l'embauche d'un apprenti sous conditions (notamment le quota d'alternants dans l'effectif de l'entreprise), en fonction du niveau de diplôme préparé.

Pour en savoir plus et/ou être mis en relation avec des candidats :
christophe.debaisieux@emploi-mno.fr - 03.20.14.52.80 / 06.03.28.49.68